

AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DES ALPES-MARITIMES

**Arrêté n°2021-16 portant adhésion
de la communauté de communes Alpes d'Azur**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants ainsi que l'article L.5511-1 ;

Vu les statuts de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes modifiés lors de l'Assemblée générale du 9 février 2021 et notamment ses articles 5, 6, 10 et 13 ;

Vu la délibération n°D2021_001 du Conseil communautaire de la communauté de communes Alpes d'Azur en date du 12 février 2021 relative à son adhésion à l'Agence06 ;

Vu la délibération n°D2021_055 du Conseil communautaire de la **communauté de communes Alpes d'Azur** en date du **25 juin 2021** confirmant son adhésion et remplaçant les représentants précédemment désignés par Monsieur CIAIS et Madame BERTOLOTTI pour représenter la communauté de communes au sein des organes de gouvernance de l'Agence d'ingénierie départementale ;

Considérant que la **communauté de communes Alpes d'Azur** est un EPCI dont la population ne dépasse pas 40 000 habitants et qui exerce en outre des compétences optionnelles ;

Considérant que la communauté de communes Alpes d'Azur est représentée au sein de l'Agence d'ingénierie départementale par un représentant titulaire et un représentant suppléant qui sont appelés à siéger à l'Assemblée générale ainsi qu'au sein du 3^e collège du Conseil d'administration ;

Considérant que, par ses délibérations susvisées, la **communauté de communes Alpes d'Azur** adhère aux statuts de l'Agence06 et les accepte sans réserve ; que le Conseil communautaire a désigné **Monsieur CIAIS Roger** comme représentant titulaire et **Madame BERTOLOTTI Nicole** comme représentant suppléant ;

Le Président de l'Agence départementale d'ingénierie des Alpes-Maritimes, l'Agence06 ;

Arrêté n°2021-16

06 73 99
15 20 20

Arrête

Article 1 :

L'adhésion de la **communauté de communes Alpes d'Azur** à l'Agence d'ingénierie des Alpes-Maritimes est validée.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes de l'Agence06 et transmis au contrôle de légalité.

Nice, le - 5 AOUT 2021

Le Président de l'Agence départementale
d'ingénierie des Alpes-Maritimes



Charles Ange GINESY